Hauts-de-France

APPEL À CANDIDATURE

Ferme maraichère de 2,3ha à transmettre sur la commune de Loison-sous-Lens (62)

Visite collective : 5 novembre 2026 après-midi

Date limite de candidature : 8 décembre 2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Région Hauts-de-France

Pas-de-Calais Le Département

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ville de Loison-sous-Lens

CONTEXTE



Créée en 2020, la ferme maraîchère Biotifood à Loison-sous-Lens (62), dans la Bassin minier, s'étend sur 2,3 ha. Le fermier actuel y a développé une production de fruits et légumes biologiques accessibles à tous.
La parcelle se situe au sein d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC Ecocité 8) créée en décembre 2014 sur 9,93ha, et participe au projet d'écoquartier en cours.
Ce projet s'inscrit dans la charte nationale des écoquartiers. La commune a souhaité réserver une partie de la surface pour l'installation d'une zone maraîchère afin d'approvisionner la restauration scolaire, et avait, à l'époque, sollicité Terre de Liens pour l'achat de la parcelle.
La Fondation Terre de Liens est aujourd'hui propriétaire de la parcelle.
Le maraîcher actuel quittant la région, la ferme est à transmettre au printemps 2027.

LA FERME

SAU : 2,3 ha

Type d'installation : Individuelle ou collective. Actuellement 2 personnes à temps plein travaillent sur la ferme.

Ateliers : Maraîchage diversifié, arboriculture et élevage de volailles.

- L'atelier maraîchage s'étend sur 6 000 m^2 en extérieur et 1400 m^2 sous abris
- L'atelier arboriculture comprend des basses et hautes tiges (pommes, poires, cerises, coings, prunes, nectarines, pêches, abricots, nashis, kakis, figues) et des petits fruits (cassis, framboises, fraises, rhubarbe, groseilles, groseilles à maquereaux, casseilles). Planté en 2020, le verger arrive à maturité et a des années de belles productions devant lui.
- L'atelier volaille avec parcours en agroforesterie (1600m^2). Actuellement pas d'élevage mais le poulailler (36m^2) permet d'accueillir entre 150 et 200 poules.

Transformation : Existence d'un collectif de producteurs dont l'objectif est de mettre en place un laboratoire de transformation végétale et un atelier d'abattage de volailles. Le projet est en cours de montage.

Logement repreneur : Logement à trouver.

Commercialisation : Type AMAP (50 paniers) avec 2 ventes hebdomadaires (Lille et Loison-sous-Lens), partenariats avec le Café Citoyen (Lille), l'association VRAC Hauts-de-France et l'Aéronef. Possibilité de développer différents circuits de commercialisation en vente directe notamment avec la commune de Loison-sous-Lens.

Mise à bail, fermage et loyer : Location via un bail rural environnemental. Fermage actuel de 460€/an. Terre de Liens, en tant que propriétaire bailleur, prévoit une facturation de 40% de la taxe foncière au preneur. Le montant de taxe foncière facturée jusqu'à présent est de 9€/an.

PRÉSENTATION DES PARCELLES

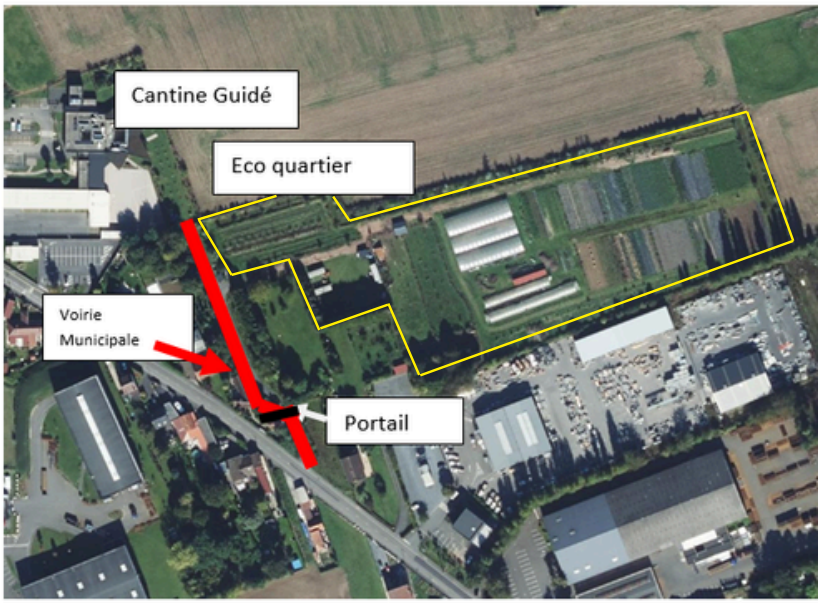
Localisation : La parcelle se situe au 93 rue Georges Devouges, à proximité du centre-ville de Loison-sous-Lens. En retrait des habitations, elle est entourée de terres agricoles et d'une école.

Zonage : Zone Agricole (Am) à destination uniquement maraîchère

Nature des parcelles : Terre labourable

Labellisation AB : depuis 2020

Référence cadastrale : AK 510



Sol : Limoneux, profond. Le sol n'a pas été travaillé avec des machines depuis 2020.

Accès : Un portail fermé à clé depuis la rue Devouges permet l'accès à la voirie municipale et à la zone maraîchère. Celui-ci sera à l'avenir ouvert en vue d'accéder au futur Ecoquartier.

AMÉNAGEMENTS



Bâtiments : 4 bungalows de stockage, un bungalow pour s'abriter, un bâtiment de stockage de matériel, un poulailler 36m^2, une serre multi-chapelle de 1000m^2, une serre de 160m^2, une serre de 240m^2.

Infrastructures agroécologiques : Mare, haies sèches, perchoirs à rapace, abris à hérissons, haies, arbres.

Eau d'irrigation : Accès à un forage communal datant de 2020 (débit de 12m3/h). Haies doubles et ouvrage de forage d'eau souterraine sur la parcelle AK32 avec un prélèvement inférieur à 1 000 m3 par an.

Eau potable et électricité : La parcelle est reliée à l'eau potable et est raccordée au réseau électrique.

Servitudes : La voirie communale fait l'objet d'une « Servitude de passage » permettant un droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule à la zone Maraîchère (véhicules d'un gabarit approprié pour emprunter un tel passage). Servitudes réelles et perpétuelles de passage permettant l'accès, auxquelles s'ajoute une servitude de passages des réseaux. Compteurs d'eau et d'électricité sur propriété communale (AK 30 et AK 31).

TRANSMISSION

Le fermier estime la reprise de sa ferme pour un montant global de 102 000€ environ (bâtiments/serres/bungalows et autres éléments composant la ferme estimés à 60 000€, un fond agricole comprenant la clientèle et les arbres estimé autour de 30 000€ et le matériel estimé à 12 000€ environ. Les négociations auront directement lieu avec le fermier.

PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LOISON-SOUS-LENS

En mars 2020, une convention de partenariat a été signée avec le maraîcher et la commune visant à :

- Contribuer à la promotion et au développement du projet de zone maraîchère afin de faire évoluer les changements de pratiques des parties prenantes, permettant la production en circuit court de produits locaux biologiques
- Approvisionner, dans le respect des règles de la commande publique, nos deux cantines scolaires en produits de saison.
- Assurer le bon fonctionnement des ouvrages publics dédiés à la zone maraîchère.

Pour la commune, ce projet d'intérêt communal revêt trois fonctions intimement liées, imbriquées, faisant « système » :

- Une **dimension de production agricole** pour les particuliers et pour les enfants de nos deux cantines municipales de restauration scolaire : Cantine Danièle Guidé (100 repas /jour en période scolaire) située derrière la zone maraichère, et la cantine Henri Matisse, (150 repas/jour en période scolaire et périscolaire) pour les Accueils collectifs de Mineurs, située au centre-ville.
- Une **dimension de sensibilisation à l'alimentation durable et à la production biologique** autour des jardins pédagogiques et partagés, sur nos deux cantines.
- Une **dimension environnementale** autour du développement de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et du cadre de vie, à travers l'aménagement d'une ceinture paysagère.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du SATD (Système Alimentaire Territorial Durable) porté par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL). La CALL a participé au financement de l'aménagement de la zone maraîchère et cofinance Terre de Liens Hauts-de-France pour ce projet dans le cadre d'un partenariat pluriannuel.

Les deux cantines font l'objet d'une labellisation niveau 2 « Ecocert en cuisine » permettant d'avoir dans nos assiettes des produits biologiques, et locaux. La ville a obtenu aussi le label ***Territoire Bio engagé*** porté par l'association A Pro Bio à travers plus 41.78 % en valeurs d'achats de produits biologiques. Elle a également obtenu tout récemment le label « ***Ici je mange Local*** » par la CALL avec 22.1% d'approvisionnement local et bio vérifié par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais.

Ainsi la ville souhaite poursuivre le partenariat avec le ou la futur·e maraîcher·e concourant à développer les démarches ainsi engagées et assurer le bon fonctionnement des ouvrages tels que le forage, les réseaux, les cheminements… Cela prendra la forme d'une convention fixant les engagements du.de la maraîcher·e et de la ville.

PRESENTATION DE TERRE DE LIENS

L'OBJET DE TERRE DE LIENS

Terre de Liens propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de Liens agissent, débattent et promeuvent des modes de vie et des pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et la planète. Terre de Liens participe ainsi à recréer une responsabilité individuelle et collective pour la préservation du bien commun que représente la terre. Terre de Liens participe au maintien d'une agriculture diversifiée, respectueuse des hommes et de la nature.

LES MISSIONS DU MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Terre de Liens participe et encourage la création d'activités rurales, écologiquement responsables et socialement solidaires, par le biais de l'acquisition collective du foncier et du bâti agricole. La Foncière et la Fondation Terre de Liens font l'acquisition de fermes pour enrayer la disparition des terres agricoles et réduire les difficultés d'y accéder. Ces fermes sont ensuite louées via un bail rural environnemental (BRE), sans option d'achat, à des fermiers et des fermières qui y développent une agriculture biologique, paysanne et de proximité. Terre de Liens concourt ainsi au maintien de l'activité agricole dans les territoires, à la création d'emplois et à la préservation du bien commun qu'est la terre.
Terre de Liens se place également à la croisée du monde agricole, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. L'association est un lieu de dialogue, de rencontres et d'initiatives. En décloisonnant les univers, en diffusant des savoirs, en impliquant les citoyen·nes sur leur territoire, elle leur donne les moyens d'agir localement.

Terre de Liens favorise une implication forte de la société civile, en réinventant de nouvelles formes de gouvernance territoriale basées sur la responsabilité et la collecte d'épargne solidaire et de dons. Consciente que son action ne peut pas être isolée, Terre de Liens interpelle les acteurs et actrices politiques, syndicaux et associatifs, afin de replacer la gestion foncière au cœur de leurs préoccupations.

L'ASSOCIATION TERRITORIALE TERRE DE LIENS HAUTS-DE-FRANCE

L'association Terre de Liens Hauts-de-France s'appuie sur le travail de 9 salarié·es et de bénévoles. Les grands axes d'action de l'association sont les suivants :

- Préserver les terres et faciliter l'installation en agriculture bio et paysanne ;
- Sensibiliser le grand public et rendre les citoyen·nes et les citoyens actreur·ices du projet ;
- Agir auprès des décideur·euses publiques pour développer le projet au plus près des territoires ;
- Faire vivre le projet de Terre de Liens à l'échelle de la région des Hauts-de-France.

En région, 29 fermes ont tout ou partie de leur parcellaire en propriété de Terre de Liens, ce qui représentent 39 fermier·es. De productions et de contextes très variés, ces fermier·es montrent qu'un autre modèle agricole est possible. Lieux d'accueil et d'échanges, ce sont des fermes ouvertes, vivantes et citoyennes.
L'association territoriale Hauts-de-France assure le lien localement avec les fermier.es en place. Pour chaque ferme, un salarié est référent : c'est l'interlocuteur privilégié. Les référents suivent l'évolution de la ferme dans la mesure où elle impacte la vie du bail (départ – arrivée de preneurs au bail, complément d'acquisition, travaux...). Par ailleurs, en lien avec les fermiers et le groupe local de bénévoles du territoire, des animations peuvent être proposées autour de la ferme.

TERRE DE LIENS COMME PROPRIÉTAIRE

C'est en mobilisant de l'**épargne solidaire** ou **des dons** que Terre de Liens acquiert des terres agricoles. Ces fermes sortent définitivement du marché spéculatif et sont assurées d'être cultivées en **agriculture biologique** par des paysans et paysannes aux **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**.
Sur le terrain, **des bénévoles** se mobilisent pour faire vivre le projet Terre de Liens dans une démarche d'**éducation populaire**.

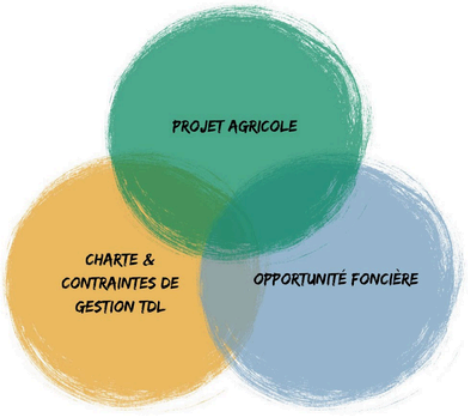
Terre de Liens n'est donc pas un propriétaire classique à plusieurs titres :

- Terre de Liens s'engage à ne jamais revendre ses terres. Sur les fermes Terre de Liens, **vous serez donc toujours locataire.**
- Les baux proposés sont des **baux ruraux environnementau**x incluant systématiquement la certification en AB. D'autres clauses peuvent être négociées lors de la rédaction du bail.
- Notre modèle fonctionne grâce à l'**intervention de plusieurs acteurs (salariés et bénévoles)** créant un "environnement Terre de Liens " riche mais complexe.
- Nous souhaitons que les fermes puissent occasionnellement être le **support d'actions ou d'évènements** de sensibilisation. Ces rencontres s'organisent bien évidement avec votre accord.

Lorsqu'une parcelle en propriété de Terre de liens change d'occupant, la recherche de repreneurs est assurée **en coopération par le fermier sortant et l'association territoriale**. Le nouveau preneur devra, comme son prédécesseur, **se reconnaître dans les valeurs** et être en accord avec la **du mouvement** (Annexe1).

Sur quels critères se basent Terre de Liens pour acquérir une ferme/parcelle ou valider un changement de preneur ?

Terre de Liens est un mouvement composé de plusieurs structures ayant des rôles différents. La décision finale d'acquisition revient à la structure propriétaire (Foncière ou Fondation) en tenant compte de l'avis de l'association Terre de Liens locale et de l'avis du Comité d'Engagement, composé de bénévoles experts au niveau national.
Ainsi, sont étudiés l'adéquation du projet avec l'opportunité foncière d'une part et les valeurs et contraintes techniques de Terre de Liens d'autre part.



Pour comprendre les choix de Terre de Liens, il faut garder en tête un engagement très fort : **les terres et fermes achetées seront préservées sur le très long terme, jamais revendues et toujours louées à des paysan·nes pratiquant l'AB** . Ainsi, les acquisitions se font pour un projet précis, mais doivent permettre, sur le long terme d'accueillir différents projets, au fil des transmissions d'exploitations. Terre de Liens ne cherche pas la rentabilité économique mais un équilibre qui permet la pérennité financière de la Foncière et de la Fondation.

ÊTRE FERMIER ET FERMIÈRE DE TERRE DE LIENS

Les fermiers et fermières Terre de Liens doivent se reconnaître dans les valeurs et la philosophie de Terre de Liens. Il n'y a pas d'obligation de devenir adhérent·e, mais une adhésion au projet Terre de Liens dans ses valeurs est indispensable. Il est par ailleurs tout à fait possible de s'engager, notamment en devenant bénévole de notre association.

LE BAIL TERRE DE LIENS

Un bail aux personnes physiques

Terre de Liens signe des baux ruraux uniquement avec des personnes physiques impliquées dans l'activité agricole de la ferme, et non avec des personnes morales. En effet, les dirigeant.es et associé.es des personnes morales peuvent changer au cours du temps. En cas de conclusion d'un bail avec une personne morale, Terre de Liens n'a plus aucune garantie que les éventuels nouveaux membres ou associé·es partagent, comme leurs prédécesseurs, les objectifs et la du Mouvement. Cette perte de maîtrise de l'identité des preneurs du bail n'est pas compatible avec les objectifs de Terre de Liens.

Un Bail Rural Environnemental (BRE)

Tous les baux ruraux signés par Terre de Liens sont des BRE. L'objectif de ces baux est, dans le cadre de l'activité agricole, de protéger la qualité des sols, la ressource en eau, la biodiversité, et de préserver la qualité des paysages. Pour ce faire, le BRE impose aux preneurs·euses la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales visant :

− Le maintien, voire l'amélioration du taux de matière organique du sol et sa protection contre l'érosion ;

− La protection des ressources en eau superficielles et souterraines ;

− Le maintien, voire l'amélioration de la biodiversité (diversité des habitats et des espèces), par l'entretien ou la création d'infrastructures agroécologiques et un maillage autour des parcelles, pour favoriser les auxiliaires et mieux protéger le sol contre l'érosion ;

Pour atteindre cet objectif, un article spécifique comprenant des clauses environnementales est ajouté au bail. Il existe 16 clauses environnementales définies exhaustivement et modifiées dans un décret du 1er juin 2015, Article R411-9-11-1 du Code rural. Seule la clause "La conduite de cultures ou d'élevage suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique" est obligatoire. Son respect est vérifié par la certification Agriculture Biologique de la ferme. Les autres clauses sont discutées en fonction du projet et des caractéristiques du site d'exploitation.

LES RELATIONS LOCATIVES

L'objet social de la Fondation Terre de Liens, propriétaire de la ferme, est l'acquisition, la prise à bail, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, la location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, en vue de favoriser l'accès collectif et solidaire au foncier.

Ainsi, tout au long de la durée du projet, le suivi de la ferme est assuré par le propriétaire via son « Pôle Fermes » composé d'une équipe salariée en charge de la gestion locative, de la gestion du patrimoine et de la facturation des fermages et autres taxes.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le comité qui étudiera les dossiers sera formé de Terre de Liens Hauts-de-France, de la commune de Loison-sous-Lens et de structures partenaires agricoles. En tant que propriétaire des parcelles, Terre de Liens sera décisionnaire.

Le comité de sélection priorisera les critères suivants :

- installation ou consolidation d'une petite ferme
- production en maraîchage biologique, arboriculture/petits fruits. Les caractéristiques de la parcelle permettent de compléter cette activité par des fleurs coupées, plantes à parfum aromatiques et médicinales, petit élevage de volailles…
- intégration du partenariat de la commune de Loison-sous-Lens décrit ci-dessus
- viabilité technique et économique du projet
- insertion locale (commercialisation, propositions pour créer du lien avec les habitants, etc.)
- formation et expérience agricole (salariat, stages, woofing, etc.)

COMMENT CANDIDATER ?

Dans un premier temps, vous êtes invité.e à inscrire à la visite collective de la ferme qui aura lieu le **05 novembre 2026 après-midi**. Pour vous inscrire, il vous faut **renvoyer l'annexe 2 avant le 03 novembre 2026** à **m.woillez@terredeliens.org**. Des informations liées à votre parcours et votre projet agricole au sens large vous seront à compléter. Ce n'est qu'après la visite collective qu'il vous sera demandé votre projet détaillé pour la reprise en particulier.

Ce dossier de candidature sera à renvoyer complet pour le 08 décembre 2026 au plus tard à Marie WOILLEZ (m.woillez@terredeliens.org) et Serge RAVAUX (serge.ravaux@loison-sous-lens.fr) en précisant l'objet : "*Réponse à l'AAC maraîchage biologique Loison*".

ANNEXE 1 : CHARTE TERRE DE LIENS

TERRE DE LIENS : LE SOCLE COMMUN

1- Les valeurs

Dans la continuité des valeurs* posées ses fondateurs, le mouvement Terre de Liens est guidé par des idéaux d'humanisme et de solidarité. Il souhaite permettre à chacun d'exercer sa responsabilité - individuellement et collectivement - vis-à-vis de la terre qu'il considère au même titre que l'eau et l'air comme un bien commun, et plus généralement vis à vis de l'environnement et de la société. Terre de liens agit dans un esprit de confiance, de respect et de partage en privilégiant des dynamiques de mobilisation citoyenne autour d'actions sur le terrain. Il a la volonté permanente d'expérimenter et d'innover afin d'aboutir à des solutions alternatives et viables de gestion de la terre. Terre de liens se positionne, parmi d'autres, comme un acteur du changement et de la transition vers un mode de société plus sobre, solidaire et équitable.

*

Agriculture écologique : agriculture à taille humaine, diversifiée, respectueuse de l'environnement, viable, vivable, socialement responsable, participant à l'économie locale et prioritairement destinée à l'alimentation humaine

Finance éthique : donner du sens à son argent en privilégiant sa valeur d'échange, encourager la transparence et lutter contre la spéculation.

Education populaire : créer les conditions pour que des personnes volontaires puissent agir - collectivement ou individuellement- de manière lucide, responsable et autonome et qu'ils soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste.

2- La charte de Terre de Liens

> Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur les plans social et environnemental

- Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable pour assurer la souveraineté alimentaire des populations en solidarité avec les mouvements qui défendent cette idée
- Libérer la terre de la spéculation foncière et immobilière
- Favoriser les politiques et les actions qui permettent d'enrayer la disparition et la destruction des terres agricoles.
- Soutenir les projets qui vivifient le sol, les paysages et l'équilibre des écosystèmes

> Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne

- Soutenir des projets agricoles et agri-ruraux socialement, écologiquement pérennes, viables et vivables
- Faire évoluer les modèles agricoles vers une agriculture écologique et nourricière.
- Reconnaître le rôle irremplaçable des paysans dans la société
- Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
- Offrir aux porteurs de projet une opportunité pour accéder à du foncier et du bâti
- Préférer les installations aux agrandissements et maintenir les fermes existantes

> Encourager des dynamiques collectives et solidaires

- Favoriser la création d'activités qui créent des liens sur le territoire
- Créer des liens, notamment entre société civile, monde rural et agriculture.
- Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels

- Mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et l'accompagnement de projets
- Favoriser la mise en commun et le partage d'outils et d'expériences
- Contribuer au développement d'une économie solidaire

> Renforcer, en s'appuyant sur des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti

- Remettre en cause notre rapport à la terre par la seule propriété individuelle, notamment via l'accès collectif au foncier
- Permettre aux citoyens, individuellement et collectivement, d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires.
- Proposer aux pouvoirs publics des évolutions des règles et des pratiques, basées sur des expériences
- Encourager les collectivités à considérer essentiel le rôle de la terre comme ressource irremplaçable dans l'alimentation et l'aménagement du territoire
- Inciter les décideurs à imaginer et mettre en place une participation citoyenne à la gestion de la terre

3- L'agriculture soutenue par Terre de liens.

L'agriculture soutenue par Terre de liens est une agriculture :

- diversifiée respectueuse de l'environnement et vivifiant les sols, les paysages et rééquilibrant les écosystèmes par des pratiques telles que l'agriculture biologique, l'agriculture biodynamique...
- à finalités principalement alimentaires, socialement responsable et s'inscrivant dans l'économie solidaire
- paysanne, à taille humaine, favorisant la création d'emploi, économiquement viable et transmissible.
- reliée à la société civile, qui tisse des liens dans les territoires et participe à l'économie locale.

Hauts-de-France

Zone Maraîchère de Loison-Sous-Lens - Ferme Biotifood

Annexe 2 - Formulaire de réponse – inscription à la visite

Merci de remplir ce questionnaire de la façon la plus complète qui soit. A cette étape, il s'agit simplement de manifester votre intérêt pour la reprise de la ferme Biotifood à Loison-sous-Lens.

Des informations liées à votre parcours et votre projet agricole au sens large vous seront à compléter. Ce n'est qu'après la visite collective qu'il vous sera demandé votre projet détaillé pour la reprise en particulier.

Coordonnées	Nom et prénom	
	Date de naissance	
	Adresse	
	Tél	
	Courriel	……@……..
Votre projet agricole idéal	Activités agricoles principales envisagées	☐ Maraîchage ☐ Plantes à parfums, aromatiques et médicinales ☐ Arboriculture ☐ Grandes cultures (Céréales, Oléagineux, Protéagineux) ☐ Viticulture ☐ Autres cultures végétales : …….. ☐ Elevage bovin : Lait / Viande (Préciser) ☐ Elevage ovin : Lait / Viande (Préciser) ☐ Elevage caprin : Lait / Viande (Préciser) ☐ Elevage porcin ☐ Aviculture ☐ Apiculture ☐ Autres élevages : …….. ☐ Autres productions : ……..
	Valorisation et autres ateliers envisagés	☐ Fromagerie ☐ Meunerie ☐ Boulangerie

		☐ Boucherie ☐ Charcuterie ☐ Légumerie / Conserverie ☐ Agrotourisme (gîte, camping, table d'hôtes) ☐ Ferme pédagogique ☐ Autres : ……
	Pratiques environnementales envisagées	☐ Agriculture conventionnelle ou raisonnée ☐ Agroécologie (permaculture, sol vivant, agroforesterie) sans certification ☐ Agriculture Biologique certifiée ☐ Agriculture Biodynamique certifiée ☐ Nature et Progrès certifié ☐ Autres : ……
	Type d'installation souhaitée	☐ Individuelle ☐ En couple ☐ En collectif, précisez le nombre de personne : ……....
	Caractéristiques du foncier recherché	Surface recherchée : *Si la surface recherchée est supérieure à celle proposée dans cette offre :* ☐ *Foncier trouvé par ailleurs, localisation : ……..* ☐ *Foncier complémentaire à rechercher, pistes éventuelles :* …… ☐ *Autre :* ……
		Bâti recherché : ☐ Pas de bâtiment nécessaire ☐ Installation technique agricole (hangar, étable, atelier de transformation…), surface : …… ☐ Maison d'habitation, surface : ……... Souhaite construire *Si le bâti recherché ne correspond pas à celui proposé dans cette offre :* ☐ *Bâti trouvé par ailleurs, localisation : ……..* ☐ *Bâti complémentaire à rechercher, pistes éventuelles :* …… ☐ *Autre :* ……

	Conditions d'accès au foncier	Dans quelles conditions souhaitez-vous accéder au foncier ? ☐ Location de l'ensemble (terres et bâti) ☐ Acquisition personnelle de l'ensemble ☐ Acquisition collective (SCI, GFA, Terre de Liens) ☐ Solution mixte (location et acquisition partielle)
	Calendrier de votre projet	Quelles sont vos échéances personnelles pour la mise en œuvre de votre projet agricole ? Date d'installation souhaitée : …… Demande de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) : ☐ Oui ☐ Non Si oui, date de démarrage du parcours : ……..
Votre profil	Statut actuel	Engagement professionnel, activité exercée : ……..……..... ☐ Sans engagement professionnel ☐ En formation, formation suivie : …….. Dernière activité exercée : ……...
	Lien au monde agricole	Etes-vous issu du monde agricole ? ☐ Non ☐ Oui, fils ou fille d'agriculteur-rice ☐ Parenté agricole plus lointaine
	Compétences / Expériences	Quelles compétences / expériences peuvent vous être utiles dans la mise en œuvre de votre projet agricoles ? ……..... ……..... ……....

	Expériences agricoles	☐ Woofing ☐ Salarié agricole ☐ Formations diplômantes, lesquelles : …… …… ☐ Formations courtes, lesquelles : …….. …… ☐ Agriculteur-rice par le passé ☐ Autre : ……..

Informations complémentaires à partager sur votre projet agricole, le foncier recherché, votre parcours, votre intérêt pour le projet :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Hauts-de-France

Les inscriptions sont à retourner mail à l'adresse suivante : m.woillez@terredeliens.org

Document à renvoyer avant la visite collective prévue le 5/11/2026.

Terre de Liens Hauts-de-France prendra contact avec les candidats afin d'échanger sur leur projet, planifier les visites du site et des rencontres avec les partenaires locaux.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidature et le projet de reprise de la ferme Biotifood, n'hésitez pas à contacter :

> Marie WOILLEZ, Terre de Liens Hauts-de-France
m.woillez@terredeliens.org – 07 61 55 20 19